

Le SIVADES étudie la piste du centre de compostage

Le syndicat envisage la création d'une structure - destinée à compléter le programme d'élimination des déchets - sur un terrain de Pégomas. Certains élus expriment leurs inquiétudes

LES douze communes du SIVADES (établissement public de coopération intercommunale pour la valorisation des déchets du secteur Cannes-Grasse ⁽¹⁾) savent bien qu'elles ne pourront pas, *ad vitam æternam*, envoyer leurs déchets non triés à la Glacière. Une solution de substitution doit être envisagée le plus rapidement possible pour l'élimination des déchets.

C'est la raison pour laquelle le syndicat intercommunal a choisi d'investir dans le compostage. Lors des conseils syndicaux de juin et d'octobre dernier, le président, Maxime Coulet, avait proposé un avant-projet de création d'une structure utilisant cette technique à Pégomas. « Grâce à ce type de traitement, sur 100 tonnes d'ordures ménagères non triées, 70 % sont recyclables en composte. Les 30 % restants étant orientés vers l'usine d'incinération. Cela permettrait une économie de 3, 5 M€ par an au SIVADES », a expliqué Didier Casoli, directeur du syndicat.

Les douze communes se sont réunies hier à La Roquette-sur-Siagne pour poursuivre la discussion sur le sujet. L'acquisition d'un terrain à Pégomas, à La Fénerie (CD 109 à Gambe Torte en limite de commune avec Mandelieu) était, entre autres, inscrite à l'ordre du jour du conseil syndical.

Une commission de projets pour envisager les nuisances

L'occasion pour le président de préciser la valeur de cette parcelle de 50 823 m² : 3, 525 M€ (inférieur à l'estimation des Domaines, qui est de 3, 57 M€).

Et d'ajouter qu'en commission technique, « au regard des inquiétudes exprimées, nous avons proposé d'acheter le terrain puis de créer une commission de projets. Celle-ci permettra



Hier midi, après la réunion de son conseil syndical, le SIVADES (représenté ici à gauche par son président Maxime Coulet) a signé une convention avec Ecco-Emballage (ici à droite, son directeur régional, Philippe Contant). (Photo A. B.-J.)

d'analyser les nuisances éventuelles de la structure... »

Précaution qui n'a pas empêché le conseiller municipal Pascal Barralis de Pégomas, de prévenir l'assistance : « ma commune n'avalisera pas un

✓ 50 823 m² pour un coût de 3, 525 M€

✓ Pégomas ne veut pas des boues

✓ Et si l'équipement est déficitaire ?

projet sans en connaître toutes les composantes. Il y a nécessité de prévoir un trajet pour le transport des déchets et des aménagements

annexes. Par ailleurs, nous refusons que le centre de compostage accueille les

boues d'assainissement ». Philippe Servas, élu roquetan, a poursuivi en insistant sur la nécessité de « préciser les débouchés » de cette structure... »

Réponse de Maxime Coulet : « Etant donné les demandes d'organismes qui se présentent déjà et les marchés qui existent, je ne vois pas en quoi nous avons à nous inquiéter. Par ailleurs, le plan départemental d'élimination des déchets a bien précisé qu'il n'était pas question d'augmenter la capacité d'incinération de notre département. Quelle solution choisir si ce n'est celle-ci ? Enfin, si la structure ne marche pas, c'est le prestataire qui devra gérer... »

« Oui, mais nous nous retrouverons avec la structure sur les bras », a répondu Philippe Servas.

Au final, les membres du syndicat se sont entendus sur l'achat du terrain. Sachant qu'une étude complète sera réalisée avant le lancement effectif du projet.

Chrystèle BURLLOT.

(1) Les douze communes sont : Cabris, Cannes, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Spéracède, Le Tignet, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne.

Eco-Emballages apporte un soutien financier au syndicat

Le SIVADES et Eco-Emballages, société d'intérêt général, chargée d'aider les communes ou les groupements à mettre en place le tri sélectif ont scellé hier matin, leur partenariat dans le cadre de la signature d'un "contrat programme de durée".

Par ce contrat, Philippe Contant, directeur régional d'Eco-Emballages, a rappelé que sa société s'engage à soutenir financièrement le projet de mise en place d'une collecte en porte à porte et en apport volontaire des emballages métalliques en mélange avec les briques, les flacons plastiques et les cartons. Il soutiendra également l'intensification du réseau de conteneurs à verre et à journaux.

Un soutien financier au recyclage est donc prévu (dans la mesure où le SIVADES atteint les objectifs contractuels qui lui ont été fixés, il pourrait représenter 4, 2 M€ sur 6 ans); une aide au démarrage de 200 000 €; une aide à l'achat des conteneurs à verre, une participation financière de 520 000 € aux actions de sensibilisation et d'information des publics concernés par la collecte sélective; un soutien annuel de 3 050 € pendant cinq ans pour l'embauche de chaque ambassadeur du tri dédié à la collecte sélective.

Enfin, « très important, Eco-emballages garantit la reprise et la valorisation pour tous les matériaux » a conclu le représentant de la société.